

Victime de denigrement par mon equipe

Par antexp, le 08/04/2014 à 13:38

Bonjour,

j'ai 48 ans et j'étais salarié depuis 15 ans d'une entreprise reconnue. J'ai toujours eu que des bonnes annotations sur mon état de service. J'ai été licencié à la suite d'une restitution d'un audit de mon pôle. J'ai été mis à pied conservatoire puis licencié pour faute grave. On me reproche d'avoir créer un mauvais climat dans le service avec un mal être des salariés. L'audit a recueillit les commentaires de toute l'équipe de mon pôle. les données de cet audit sont confidentielles. Des salaries ont dit que je suis lunatique, coléreux, que j'ai insulté des personnes, que je donnais des surnoms, que j'ai fait du chantage à l'avancement, que j'ai créé des situations de conflits, d'humiliation, d'intimidation ou harcèlement. Ce sont des mensonges. Je ne suis pas d'accord, c'est faux.

Comment faire pour attaquer les personnes qui m'ont salie et demander des dommages.C'est du dénigrement gratuit.

Je parle bien des salariés et non de l'entreprise. J'avais une excellente image avec la direction, un bon poste, et les salariés m'ont m'a fait passer pour un tyran. En parallèle je regarde la piste pour licenciement abusif contre l'entreprise. Merci pour vos retours.

Par moisse, le 08/04/2014 à 17:39

Bonsoir,

Vous avez exposé 2 angles d'attaque avec des défendeurs différents :

* porter plainte avec constitution de partie civile pour le dénigrement à l'encontre du personnel en question.

Vous vous heurterez au problème de la preuve.

* saisir le conseil des prudhommes pour licenciement sans cause réelle et sérieuse C'est à mon avis la voie la plus prometteuse, car en matière pénale d'exigence de la preuve est plus importante qu'en matière civile, le CPH pouvant se faire une idée des situations exposées, faire le tri entre une situation de "petit chefaillon" ou de complot de "mutins", le propre d'un chef n'étant pas forcément de susciter l'amour de ses subordonnés.

Par antexp, le 16/04/2014 à 17:17

Merci pour les réponses.

L'entreprise me propose 6 mois de salaire si je ne vais pas aux prudhommes. Je ne comprends plus car normalement pour faute grave c'est sans indemnité de licenciement. De toute façon, je considère que ce n'ai pas assez compte tenu du préjudice subit et du contexte de l'emploi actuel. Je vais demander 2,5 ans.

J'ai bien compris que si j'attaque le personnel, il faut des preuves. Mais j'ai été salie et ils n'ont pas de preuve de ce qu'ils avancent. Alors comment faire pour prouver qu'ils mentent et que je sois lavé de ces mensonges.